

CONSEIL SUPÉRIEUR DES ARCHIVES

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU

Étaient présents

- M. Jean-Louis DEBRÉ, président du Conseil supérieur des archives.
- M^{me} Annette WIEVIORKA, vice-présidente du Conseil supérieur des archives.

Membres de droit

- M. Thomas DOSSUS, sénateur du Rhône.
- M. Jean-François HEBERT, directeur général des patrimoines et de l'architecture.
- M^{me} Agnès MAGNIEN, inspectrice générale des affaires culturelles, représentant M^{me} Ann-José ARLLOT, cheffe de l'Inspection générale des affaires culturelles.
- M^{me} Stéphanie POMMIER, représentant M. Stanislas BOURRON, directeur général des collectivités locales.
- M. Nicolas CHIBAEFF, directeur des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et M^{me} Isabelle RICHEFORT, son adjointe.
- M. Sylvain MATTIUCCI, directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées, et M^{me} Dominique ESPINASSE, sous-directrice des patrimoines culturels.
- M^{me} Michelle BUBENICEK, directrice de l'École nationale des chartes.
- M. Louis FAIVRE D'ARCIER, président de l'Association des archivistes français.
- M^{me} Éléonore ALQUIER, représentant M. Laurent VALLET, président de l'Institut national de l'audiovisuel.
- M^{me} Jeanne DUVAL-TADEUSZ, cheffe du service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales, représentant M^{me} Marie-Laure DENIS, présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Personnalités qualifiées

- M. Olivier BAUDE, directeur de la TGIR Huma-Num.
- M. Alain CHATRIOT, professeur des universités.
- M. Cédric DOLAIN, président de Généalogistes de France.
- M^{me} Marion DUVIGNEAU, directrice des Archives municipales de Nice.
- M^{me} Karen TAIEB, représentant M. Jacques FREDJ, directeur du Mémorial de la Shoah.
- M^{me} Odile GAULTIER-VOITURIEZ, responsable du département Archives de Sciences-Po.
- M^{me} Valérie HANNIN, directrice de la rédaction de *L'Histoire*.
- M. Éric ROUSSEL, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Représentants des organisations syndicales

- M^{me} Claire BÉCHU, pour la CGC.
- M^{me} Agnès D'ANGIO-BARROS, pour la CFDT-Culture.
- M. Wladimir SUSANJ, pour la CGT-Archives.

Participaient avec voix consultative

- M. Bruno RICARD, directeur des Archives nationales.
- M^{me} Isabelle DION, directrice des Archives nationales d'outre-mer.
- M^{me} Corinne PORTE, directrice des Archives nationales du monde du travail.
- M^{me} Sylvie LE CLECH et M. Luc FORLIVESI, inspecteurs des patrimoines, représentant M. Pascal MIGNEREY, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation.
- M. Gilles DÉSIÉ DIT GOSSET, directeur de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, représentant M. Emmanuel ÉTIENNE, chef du service du patrimoine.
- M^{me} Nathalie GENET-ROUFFIAC, cheffe du Service historique de la Défense, et M. Bertrand FONCK, chef du Centre historique des archives du Service historique de la Défense.

Représentants du service interministériel des Archives de France, intervenants et invités

- M^{me} Françoise BANAT-BERGER, cheffe du service interministériel des Archives de France.
- M. Jean-Charles BÉDAGUE, sous-directeur du pilotage, de la communication et de la valorisation des Archives (service interministériel des Archives de France).
- M^{me} Clémence LESCUYER, adjointe au chef du bureau de l'accès aux archives et de l'animation du réseau (service interministériel des Archives de France).
- M^{me} Carole BELLET, cheffe de projet Transformation au département de la stratégie et de la modernisation, secrétariat général du ministère de la Culture.
- M^{me} Christèle TABUSSE, responsable du département de l'accueil des publics du site de Paris des Archives nationales.
- M. Christopher KERMORVANT, ingénieur, fondateur de l'entreprise Teklia.
- M. Lionel KESZTENBAUM, directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques.
- M^{me} Juliette GAULTIER, directrice des Archives départementales de l'Ardèche.
- M. Jean-Marc LEFÈVRE et M^{me} Valérie LEFÈVRE-SEGUIN, propriétaires du domaine de Varagnes et vice-présidente de l'Association des amis de la Fondation Seguin.

- **OUVERTURE**

Par M. Jean-Louis Debré, président du Conseil supérieur des archives.

Jean-Louis Debré salue les participants et annonce que la séance sera axée sur la relation entre les services d'archives et leurs publics. Les services d'archives ont en effet pour vocation de permettre à des usagers d'avoir accès aux archives, et travaillent à mieux accompagner leurs publics dans leurs démarches, à les connaître et à prendre en compte leurs retours d'expérience. Il souligne que le sujet sera aussi le fil rouge du prochain séminaire annuel des Archives de France.

L'accent sera d'abord mis, pour cette séance, sur le programme « Services publics + », qui vise à placer l'expérience de l'utilisateur au cœur de l'action des services de l'administration française.

Il signale que, pour faciliter l'identification d'une information dans la masse considérable des archives collectées, les services d'archives investissent le champ de l'intelligence artificielle, notamment dans le cadre du projet SOCFACE, dont l'objectif est de faire lire et transcrire par la machine toutes les informations contenues dans les recensements de la population française entre 1836 et 1936.

Les archives privées s'ajoutent aux enjeux de la politique des publics. En témoigne la politique du Mémorial de la Shoah, dont sera présentée l'histoire de la constitution des fonds.

Une proposition de classement d'archives historiques sera enfin présentée au Conseil. C'est la septième fois depuis 2016 que sont classées à ce titre des archives privées. Les archives de la famille Seguin à Annonay (Ardèche) sont notamment marquées par l'empreinte de Marc Seguin, inventeur à l'origine de projets visionnaires, entre autres dans le domaine des transports.

Jean-Louis Debré annonce enfin qu'en ouverture de cette séance sera évoquée la question, déjà évoquée lors d'une précédente séance et ayant donné lieu à une délibération du Conseil, des archives de la justice militaire conservées au Blanc (Indre).

- **ÉCHANGES SUR LA QUESTION DES ARCHIVES DE LA JUSTICE MILITAIRE CONSERVÉES AU BLANC (INDRE)**

Dominique Espinasse prend la parole pour dresser un état des lieux des nombreuses demandes d'accès présentées au service de la justice militaire du Blanc (Indre). Les recherches sur la guerre d'Algérie et l'arrêté interministériel du 22 décembre 2021 portant ouverture d'archives relatives à la guerre d'Algérie les ont, en effet, multipliées. Elle rappelle cependant que les archives de la justice militaire ne concernent pas seulement l'Algérie. Les fonds conservés au Blanc sont en effet beaucoup plus larges, incluant, par exemple, des fonds de tribunaux maritimes. Le

service fait l'objet de sollicitations à propos de la guerre d'Algérie parce que c'est un sujet d'actualité, mais les demandes sont nombreuses également sur la période de la Seconde Guerre mondiale.

Le problème qui limite l'accès aux documents est celui de la présence d'amiante dans les fonds. Or ces fonds émanent de 360 juridictions différentes, représentant 10 kilomètres linéaires, soit 33 000 articles. L'amiante ne vient pas du bâtiment où sont actuellement conservées les archives, mais de l'un des lieux de conservation antérieurs. Ces locaux étaient très nombreux, ce qui complique la détection de la provenance de l'amiante et sa limitation à un ensemble circonscrit d'articles.

Un nouveau cahier des charges a été élaboré pour détecter l'amiante, avec l'aide du SIAF. Des prélèvements surfaciques et des mesures d'empoussièrement en situation de manipulation ont été faits. Seuls 10 % des fonds sont concernés par les mesures, dont les résultats seront obtenus en juin. Un courrier officiel de réponse au Conseil supérieur des archives est en cours de préparation, ainsi qu'une communication sur le site Mémoire des hommes du ministère des Armées.

Annette Wieviorka, qui signale avoir consulté à plusieurs reprises des documents au Blanc, soulève les problèmes d'accès et le nombre de places de consultation limité. Un transfert des archives dans un lieu plus accessible, avec un accès facilité pour les lecteurs, serait souhaitable.

Karen Taïeb informe par ailleurs les membres du Conseil qu'une opération de numérisation très importante a été faite par le Mémorial de la Shoah, concernant notamment des archives de la Gestapo. Un certain nombre de dossiers sont ainsi désormais accessibles sous forme dématérialisée.

Dominique Espinasse indique qu'il n'y a pas aujourd'hui de déménagement prévu pour les archives de la justice militaire. La priorité est de continuer à mener des études sur la présence d'amiante. Il est cependant possible de demander une copie de documents. Des campagnes de numérisation sont en cours, mais c'est un travail de longue haleine.

Françoise Banat-Berger conclut qu'au-delà de la complexité des questions d'amiante, qui impliquent de trouver la bonne méthodologie, il convient de prioriser le traitement des fonds d'archives les plus demandés par les lecteurs.

- **« SERVICES PUBLICS + : L'EXPÉRIENCE USAGER AU CENTRE DE L'ACTION DES ARCHIVES »**

Par M^{me} Carole BELLET, cheffe de projet Transformation (département de la stratégie et de la modernisation, secrétariat général du ministère de la Culture), et

M^{me} Christèle TABUSSE, responsable du département de l'accueil des publics du site de Paris des Archives nationales.

Carole Bellet rappelle que tous les établissements et services de l'État sont concernés par le programme « Services publics + », qui a démarré en 2020, prenant la suite de la « charte Marianne », sous le pilotage de la direction interministérielle de la transformation publique. Son objectif est très vaste, puisque tout agent de l'État en contact avec un usager, quel qu'il soit, des Caisses d'allocation familiale aux gardiens de prison, est concerné. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue.

Le programme a créé un réseau et mettra en place, à partir de 2023, un label. Parmi les objectifs, il est prévu de former tous les agents à l'accueil et à la relation avec le public pour pouvoir proposer des accompagnements personnalisés. Les administrations cherchent ainsi à prendre mieux en compte l'avis des usagers, ce qui a donné lieu à la mise en ligne d'une plateforme où on peut par exemple consulter les expériences positives ou négatives faites par les usagers ainsi que les réponses qui y ont été apportées par l'administration. Au ministère de la Culture, pour qui le public est déjà une préoccupation centrale, un réseau de services très divers est concerné.

S'agissant du secteur des archives, un premier diagnostic a été fait, qui révèle que la grande majorité des indicateurs sont déjà au vert pour les trois services à compétence nationale des Archives nationales. Un suivi de proximité est proposé aux services. Outre les formations qui seront proposées aux agents en relation avec les publics dans les trois services, il leur est proposé de mener des enquêtes de satisfaction pour évaluer régulièrement l'évolution du ressenti des usagers. Le comité des usagers des Archives nationales doit être renouvelé tandis qu'un comité des usagers a été créé aux Archives nationales d'outre-mer.

Christèle Tabusse indique que les Archives nationales ont inscrit la démarche « Services publics + » dans leur Stratégie pour la période 2021-2025. Cette démarche importe beaucoup pour tout l'établissement. Il s'agit d'une action menée avec transparence, notamment en ce qui concerne les indicateurs de satisfaction. Le diagnostic proposé à tous les services s'engageant dans la démarche, a déjà été fait par auto-évaluation du service. Un échantillon représentatif des équipes a permis de répondre à un questionnaire de 80 questions. Les réponses sont représentatives des différentes activités des Archives nationales et de leurs relations à leurs publics.

Ce questionnaire d'auto-évaluation permet ainsi d'obtenir un rapport statistique sur les taux d'atteinte des engagements de « Services publics + ». Le taux global obtenu par les Archives nationales est de 55 %, avec des variations assez fortes selon les engagements, certains étant difficilement transposables. Les Archives nationales offrent en effet au public différents canaux de saisine, et l'accompagnement des usagers est assez bon. L'accueil physique est identifié comme apprécié et jugé adapté et efficace. Les réclamations concernent surtout les situations exceptionnelles, pour lesquelles une communication adaptée doit être mise en place.

Mais d'autres sujets peuvent amener des améliorations, notamment la traçabilité des réponses attendues par les usagers. Une démarche plus respectueuse de la transition écologique peut aussi être développée.

Partant de ce constat, un plan d'amélioration continue sera élaboré, pour améliorer le diagnostic. Une synthèse complète, avec l'appui d'enquêtes effectuées largement sur différents sujets, est en cours. La fiabilisation et la simplification des services numériques, avec la refonte du site internet, qui donnera plus de visibilité aux usagers sur le suivi de leurs demandes, font partie des objectifs.

Le « guichet citoyen », à destination des usagers qui cherchent à justifier des droits, est inscrit dans la Stratégie des Archives nationales pour 2021-2025. L'accès aux dossiers de naturalisation est ici la priorité. Des études sont en cours sur le traitement de ce type de demande ; la distinction entre preuve de nationalité et dossier de demande de naturalisation est la première difficulté rencontrée par les usagers.

Discussion

Annette Wieviorka intervient pour souligner que les usagers se plaignent des horaires d'ouverture, lorsque des réductions d'horaires ont lieu. Christèle Tabusse répond que la question des horaires d'ouverture est importante, mais n'est pas la seule à prendre en compte dans l'organisation des deux sites des Archives nationales pour répondre aux attentes du public. Annette Wieviorka remarque que les publics se sont beaucoup diversifiés, et que les recherches ponctuelles peuvent aller de recherches généalogiques à la préparation d'un roman. Les chercheurs sont minoritaires, mais on pourrait les distinguer du reste du public par le fait qu'ils viennent pour une plus longue durée. Christèle Tabusse précise que les parcours de recherche sont pris en compte dans les enquêtes. L'accompagnement doit s'améliorer pour accueillir de façon adaptée les usagers, selon la finalité de leur venue.

Odile Gaultier-Voituriez relève que les réclamations sont nettement associées au fonctionnement du service en période de crise sanitaire, ce qui doit correspondre à une surreprésentation par rapport à d'autres thématiques. Christèle Tabusse confirme que la crise sanitaire a nécessité une certaine pédagogie auprès des usagers.

- **« LE PROJET SOCFACE : TRANSCRIRE AUTOMATIQUEMENT 15 MILLIONS D'IMAGES PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR ÉTUDIER CENT ANS D'HISTOIRE DE FRANCE (1836-1936) »**

Par M. Christopher KERMORVANT, ingénieur, fondateur de l'entreprise Teklia, et M. Lionel KESZTENBAUM, directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques.

Lionel Kesztenbaum commence par présenter les différentes parties prenantes au projet SOCFACE, qui a obtenu un financement auprès de l'Agence nationale de la recherche et rassemble des chercheurs en sciences sociales, des experts en intelligence artificielle, le SIAF, mais aussi de nombreux services d'archives départementaux et municipaux.

Le premier objectif du projet est de récupérer l'ensemble des images de tous les recensements de la population qui ont eu lieu en France, tous les cinq ans, entre 1836 et 1936. Un des enjeux est de traiter ainsi une source standardisée. Une numérisation équivalente a été faite aux États-Unis, mais où seul le recensement fédéral est homogène.

Une fois les images des recensements numérisés rassemblées, il est possible d'apparier les recensements les uns aux autres, et suivre les individus d'un recensement à l'autre. Les listes sont dressées par commune, les habitants sont distribués par ménages. Des changements de structure de la population peuvent ainsi être observés sur une longue durée. Il est également possible d'étudier les évolutions professionnelles.

Christopher Kermorvant précise que l'océrisation d'écriture imprimée se fait de façon assez simple. En revanche, pour l'écriture cursive, il n'est pas possible de segmenter le texte. La question s'est posée depuis les années 1950, et la technologie s'est considérablement améliorée depuis. Le principe est que l'on segmente en même temps que l'on reconnaît, en associant deux modèles informatiques, un modèle linguistique et un modèle de segmentation. Le taux d'erreur est assez réduit.

Aujourd'hui, la collecte des images est bien avancée. Elle a demandé un travail et une organisation énormes, qui a donc nécessité un certain délai. Il a ensuite fallu entraîner la machine, ce qui nécessite de fournir beaucoup de données d'entraînement. Une plateforme de saisie a été développée, avec un formulaire qui permet d'accumuler un nombre important de données.

À plus long terme, le croisement de ces données avec d'autres sources ouvrira d'immenses possibilités, à commencer par l'état civil ou les registres matricules militaires. Il est en effet possible de confronter les recensements à de nombreux types de documents pour affiner le portrait de la société française.

Discussion

Jean-François Hebert demande des détails sur le calendrier du projet. Christopher Kermorvant indique que le projet court jusqu'en 2025, un délai limité au regard de son ampleur.

Jean-Louis Debré suggère d'inclure dans le projet des sources complémentaires, comme les tables de succession, qui donnent des informations sur la propriété, le cadastre, pour identifier les lieux d'habitation des familles, les registres matricules,

pour les hommes, ou les fonds des chambres de commerce, qui peuvent donner des renseignements très importants sur la population urbaine.

- **« CONSTITUTION DES FONDS D'ARCHIVES DU CENTRE DE DOCUMENTATION JUIVE CONTEMPORAINE-MÉMORIAL DE LA SHOAH : L'ANNÉE 1942 »**

Par M^{me} Karen TAÏEB, responsable des archives du mémorial de la Shoah.

Les archives du Mémorial de la Shoah, héritier du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), créé clandestinement en 1943, permettent de documenter le sort des Juifs, dès le moment même où ils étaient persécutés. Isaac Schneersohn réunit en effet, à partir de 1943, un certain nombre de personnalités pour collecter des documents qui témoignent de la persécution des Juifs. Les collectes, ensuite, se développent, et les dossiers du service des affaires juives de la Gestapo font, par exemple, partie des fonds très précieux rassemblés par le CDJC, reconnu en 1945 comme une association servant à établir l'histoire des années de guerre.

Des listes de déportés sont notamment conservées, qui retracent la mise en place de la persécution : l'organisation des rafles, l'imposition du port de l'étoile jaune avec toute la logistique et le contrôle induits par ces mesures. Les discussions sur la mise en œuvre de la déportation sont aussi documentées.

Les membres du CDJC sont des intellectuels polyglottes, ni historiens ni archivistes, qui décrivent les documents à la pièce avec une cotation, pour constituer un énorme fichier d'inventaire-matière, par mots clés et avec une indexation nominative. Le but est de permettre aux personnes de faire valoir leurs droits. Ces archives sont étudiées et exploitées, notamment pour les procès de Nuremberg, où des documents sont utilisés comme justificatifs. En contrepartie, les experts du CDJC sont présents au procès de Nuremberg pendant deux ans et y copient ou prélèvent des documents.

De nombreuses fiches de lecteurs témoignent de l'utilisation de ces documents. Depuis 1956, le CDJC est installé dans les locaux du Mémorial du Martyr juif Inconnu, et les deux institutions ont fusionné en 2005 pour devenir le Mémorial de la Shoah.

Aujourd'hui, la collecte d'archives continue, et s'accompagne d'importants projets de numérisation.

- **« CLASSEMENT DU FONDS SEGUIN À VARAGNES »**

Par M^{me} Juliette GAULTIER, directrice des Archives départementales de l'Ardèche, et M. Jean-Marc LEFÈVRE et M^{me} Valérie LEFÈVRE-SEGUIN, propriétaires du domaine de Varagnes et vice-présidente de l'Association des amis de la Fondation Seguin.

Juliette Gaultier retrace l'historique de la procédure de classement du fonds, dont l'initiative est le fait de M. et M^{me} Lefèvre-Seguin. Ceux-ci ont contacté les Archives de

l'Ardèche pour protéger l'ensemble des documents et des objets qui y sont conservés. Les bâtiments sont, quant à eux, déjà inscrits comme Monuments historiques depuis 1992.

Valérie Lefèvre-Seguin présente sa famille, les Seguin, installés à Varagnes depuis 1859. L'agglomération et la direction régionale des affaires culturelles l'ont beaucoup soutenue, ainsi que Saint-Gobain, qui a financé une vacation pour réaliser l'inventaire de la bibliothèque.

Le bâtiment emblématique de Varagnes est une serre à double vitrage construite à partir de 1865. On dispose de photos anciennes de la vie de famille dans cette demeure où se conjuguent arts et sciences, en famille et avec des invités. Le domaine est aménagé par Marc Seguin, mais les aménagements se poursuivent ensuite avec des ateliers divers, une chapelle, un observatoire astronomique qui répond à l'une des passions de Marc Seguin. Seguin est aussi un pionnier de la révolution industrielle, avec des innovations comme des ponts suspendus en fil de fer. Une locomotive à chaudière tubulaire fait également partie de ses inventions. Il consacre la fin de sa vie, à Annonay, à des œuvres sociales, comme la construction d'une cité ouvrière qui correspond à un éco-quartier.

À la génération des petits-enfants de Marc Seguin a lieu l'essor de l'aviation, et Louis Seguin, arrière-grand-père de Valérie Lefèvre-Seguin, contribue à fonder Gnome et Rhône ; des liens étroits sont toujours entretenus avec Safran et son archiviste. Varagnes est aussi un lieu de mémoire de la Première Guerre mondiale, période durant laquelle les femmes de la famille y accueillent des convalescents. Un fonds photographique garde la trace de cette époque où des artistes et des peintres résident aussi sur place.

Juliette Gaultier présente les archives et les ouvrages, conservées dans les deux salles de la bibliothèque, le bureau, l'atelier d'artiste et la salle de classe. C'est un fonds d'archives personnelles et familiales. Un reconditionnement a été effectué en parallèle de l'inventaire. Le fonds doit être rendu accessible à la recherche, ce pour quoi une fondation est prévue. Quatre inventaires ont été rédigés, pour les différents supports de documents conservés. Une numérisation a également été effectuée pour les documents iconographiques. Le fonds Seguin, déposé aux Archives de l'Ardèche par Stanislas Seguin, constitue un complément à ce fonds bien identifié et valorisé.

Jean-Marc Lefèvre apporte des précisions sur la fondation mise en place pour défendre la créativité et intéresser les visiteurs à ce concept. Parmi ses objectifs, il s'agit de retracer la démarche créative des Seguin. À Varagnes, le projet sera de faire suivre aux visiteurs le parcours de création pour leur permettre de découvrir la démarche créative des Seguin. Un volet pédagogique, avec des résidences d'artistes, permet ainsi de faire vivre le réseau qui s'est créé avec des écoles et des centres culturels locaux. Le principe de gratuité reste toujours appliqué aux actions menées. Il importe

également, selon lui, que les collections soient entièrement accessibles en ligne, après numérisation.

Jean-Louis Debré propose que le Conseil approuve le classement comme archives historiques, en considération du projet, très prometteur, qui rentre dans la vocation de conservation du patrimoine et de l'histoire.

Le classement comme archives historiques du fonds d'archives Seguin conservé au domaine de Varagnes est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 12h.